

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 19 décembre 2018 à **20 h 30**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5

Monsieur Maxime Villemaire, conseiller district # 6, est absent.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme la majorité des membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2018-12-380

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Amendement budgétaire de fin d'année AB-03
3. Comptes à payer
4. Décompte # 1 – travaux d'aménagement du poste de pompage du pluvial de la 5^e Avenue
5. Décompte # 3 et réception provisoire – travaux de rénovation de la caserne
6. Décompte progressif # 3– travaux de réhabilitation de la rue et du rang Montcalm
7. Entente de travaux correctifs par Sintra – rue Montcalm
8. Programmation de la TECQ – Travaux priorité 4 – Voirie locale
9. Abrogation de la résolution 2015-08-213
10. Dépôt du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
11. Paiement à la MRC de Montcalm - Quote-part supplémentaire SSI
12. Renouvellement de l'assurance « La Municipale » de la Mutuelle des municipalités (MMQ) du Québec – Période de protection
13. Autorisation de signature – Demande au FDT pour la bibliothèque Alice-Parizeau
14. Renouvellement de l'entente avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides – services de bibliothèque
15. Autorisation pour la tenue de l'activité de la Journée de la Pêche 2019
16. Autorisation pour la tenue du Tournoi de ballon-balai 2019
17. Autorisation pour la tenue du Carnaval 2019
18. Varia
19. Période de questions des contribuables

LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-12-381

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

**2. Amendement budgétaire de fin d'année AB-03**

2018-12-382

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder à l'amendement budgétaire portant le numéro AB-03, comme présenté :



**Municipalité de Saint-Esprit**

Amendement budgétaire

**BUDGET 2018**

| DESCRIPTION | CODES BUDGÉTAIRES |        | MONTANT |
|-------------|-------------------|--------|---------|
|             | Débit             | Crédit |         |

**BUDGÉTAIRE SEULEMENT :**

**DÉPENSES COURANTES**

|                                   |              |                |                |
|-----------------------------------|--------------|----------------|----------------|
|                                   | ▼            |                |                |
| Pièces et accessoires déneigement | 02 33000 649 | 5 300.00 \$    |                |
|                                   | ▼            |                |                |
| Honoraires prof.                  | 02 32000 411 | 62 000.00 \$   |                |
| Contrat enlèvement de la neige    | 02 33000 443 | (20 000.00) \$ |                |
| Pièces et accessoires             | 02 62200 649 | (9 000.00) \$  |                |
| Services juridiques               | 02 61000 412 | (5 000.00) \$  |                |
| Administration et informatique    | 02 61000 414 | (3 000.00) \$  |                |
| Services techniques autres        | 02 61000 419 | (5 000.00) \$  |                |
| Rémunération urbanisme            | 02 61000 141 | (10 000.00) \$ |                |
|                                   |              | 67 300.00 \$   | (52 000.00) \$ |
| Autres dépenses regroupées        | 02 19000 999 |                | (15 300.00) \$ |
|                                   |              | 67 300.00 \$   | (67 300.00) \$ |

**02.19000.999**

|                                                                   |                    |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Solde au début :                                                  | 83 281.17 \$       |
| Amendement par réso. Particulière aux cours des dernières séances | (58 120.00) \$     |
| Amendement total proposé :                                        | (15 300.00) \$     |
| Solde à la fin :                                                  | <b>9 861.17 \$</b> |

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

3. **Comptes à payer**

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 14 décembre 2018 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2018-12-383

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 14 décembre 2018 totalisant **62 520.48 \$** plus un montant de **1 277.83 \$** en remboursement de taxes, et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 14 décembre 2018, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **10 142.56 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.



4. **Décompte # 1 – travaux d'aménagement du poste de pompage du pluvial de la 5^e Avenue**

Considérant le mandat octroyé à *Pompes Villemaire inc.* pour les travaux d'aménagement du poste de pompage du pluvial de la 5^e Avenue par la résolution 2018-05-132 ;

Considérant la demande de paiement de **65 215.27 \$ taxes incluses** de *Pompes Villemaire inc.* et la recommandation de paiement soumise par *Parallèle 54*, datée du 12 décembre 2018, pour lesdits travaux d'aménagement ;

Considérant la retenue contractuelle de 10 % de 6 302.36 \$.

2018-12-384

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif # 1 à *Pompes Villemaire inc.* au montant de **65 215.27 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10 % ayant été retranchée, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire **23-05020-721** et d'en autoriser le paiement. Ces travaux seront financés par la *TECQ 2014-2018* comme prévu à la programmation de travaux déposée.

ADOPTÉE.



5. **Décompte # 3 et réception provisoire – travaux de rénovation de la caserne**

Considérant le mandat octroyé à l'entreprise *Construction Julien Dalpé* pour les travaux de rénovation de la caserne;

Considérant la demande de paiement de **14 877.67 \$ taxes incluses** et la recommandation de paiement soumise par *Michel Tellier architecte*, datée du 12 décembre 2018, pour lesdits travaux de rénovation;

Considérant la retenue contractuelle de 10 % de 8 595.32 \$.

2018-12-385

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif # 3 à l'entreprise *Construction Julien Dalpé* au montant de **14 877.67 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10 % ayant été retranchée, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier.

D'AUTORISER la réception provisoire des travaux en date du 12 décembre 2018, tel que recommandé par *Michel Tellier architecte*.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire **23-03000-722** et d'en autoriser le paiement. La dépense sera financée entièrement par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE.



6. Décompte progressif # 3– travaux de réhabilitation de la rue et du rang Montcalm

Considérant le contrat portant le numéro TP201712-353 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et l'entreprise *Sintra inc.* pour les travaux de réhabilitation de la rue et du rang Montcalm;

Considérant que le pavage de la partie rue Montcalm était en observation et ne faisait pas partie du dernier décompte ni de la réception provisoire des travaux, tel que convenu lors de la rencontre terrain du 23 août 2018 avec les représentants de *Sintra inc.* et de la municipalité;

Considérant la résolution 2018-12-387 relative à l'entente de travaux correctifs par *Sintra* pour la rue Montcalm;

Considérant la demande de paiement de **208 448.08 \$ taxes incluses** et la recommandation de paiement soumise par *Équipe Laurence*, datée du 14 décembre 2018, pour ce même montant;

Considérant la retenue contractuelle de 5 %.

2018-12-386

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif # 3 à l'entreprise *Sintra inc.*, au montant de **208 448.08 \$ taxes incluses** sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-04007-721 financée en partie par le *Programme d'aide financière RIRL*, par le *Fonds sur les carrières et sablières* ainsi que par le règlement d'emprunt 605-2017 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7. Entente de travaux correctifs par Sintra – rue Montcalm

Considérant le contrat portant le numéro TP201712-353 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et l'entreprise *Sintra inc.* pour les travaux de réhabilitation de la rue et du rang Montcalm;

Considérant que le pavage de la partie rue Montcalm était en observation et ne faisait pas partie du dernier décompte ni de la réception provisoire des travaux, tel que convenu lors de la rencontre terrain du 23 août 2018 avec les représentants de *Sintra inc.* et de la municipalité;

Considérant que les travaux correctifs sont prévus pour juin 2019 de la rue Henri jusqu'aux Fermes C. Grégoire et Fils;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

Considérant l'acceptation d'une entente de travaux correctifs pour la partie rue Montcalm en date du 12 décembre 2018 entre la municipalité et *Sintra inc.*;

Considérant qu'afin d'effectuer les travaux correctifs qui apporteront une plus-value à l'infrastructure et à la durée de sa vie utile dans le temps, la contribution de la municipalité n'excédera pas la somme de 40 000 \$ et que la balance des frais sera assumée par *Sintra inc.*

2018-12-387

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le paiement d'au plus 40 000 \$.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-04007-721 financée en partie par le *Programme d'aide financière RIRL*, par le *Fonds sur les carrières et sablières* ainsi que par le règlement d'emprunt 605-2017 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



8. **Programmation de la TECQ – Travaux priorité 4 – Voirie locale**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2018-12-388

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

DE S'ENGAGER à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la *TECQ 2014-2018*.

D'APPROUVER le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE S'ENGAGER à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

DE S'ENGAGER à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'ATTESTER par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

9. **Abrogation de la résolution 2015-08-213**

Considérant la nouvelle programmation de la *TECQ 2014-2018*.

2018-12-389

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ABROGER la résolution 2015-08-213 par laquelle le coût des travaux de réfection d'un ponceau sur le rang Montcalm était compilé à la Programmation *TECQ 2014-2018*.

ADOPTÉE.

~~~~~

10. **Dépôt du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées**

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport révisé de décembre 2018, par la firme Équipe Laurence inc., s'intitulant *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées*. Ce rapport est nécessaire à la demande de contribution gouvernementale *TECQ 2014-2018* et sera déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

~~~~~

11. **Paiement à la MRC de Montcalm - Quote-part supplémentaire SSI**

Considérant les honoraires professionnels en lien avec les travaux de réaménagement de la caserne initialement investigués par le Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm (SSI);

Considérant le déficit anticipé par le SSI de la MRC de Montcalm;

Considérant la résolution de la MRC 2018-11-10550.

2018-12-390

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le paiement d'environ 22 875 \$ de la quote-part supplémentaire à la MRC de Montcalm, le tout dépend du déficit réel qui sera comptabilisé.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-22000-951 et d'en autoriser le paiement. Que la directrice générale soit autorisée à effectuer les virements nécessaires.

ADOPTÉE.

~~~~~

12. **Renouvellement de l'assurance « La Municipale » de la Mutuelle des municipalités (MMQ) du Québec – Période de protection**

2018-12-391

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE RENOUELER** la police d'assurance « LA MUNICIPALE » avec la Mutuelle des municipalités (MMQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**D'AUTORISER** le paiement de la prime pour un montant de **38 688 \$** à Ultima.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-13000-423, comme prévu au budget 2019 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**13. Autorisation de signature – Demande au FDT pour la bibliothèque Alice-Parizeau**

**Considérant** la résolution 2018-08-244 autorisant le dépôt au Fonds de développement des territoires local concernant le projet d'aménagement d'un coin détente à la bibliothèque municipale Alice-Parizeau ;

**Considérant** qu'il y a lieu de nommer deux personnes autorisées à signer tout document officiel avec la MRC de Montcalm.

**2018-12-392**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Sandra Cardin  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Esprit le protocole d'entente et tout document officiel avec la MRC de Montcalm.

**DE CONFIRMER** la mise de fonds minimale de 4 007.93 \$ de la municipalité de Saint-Esprit pour ce projet d'aménagement d'un coin détente à la bibliothèque municipale Alice-Parizeau, tel que prévu au plan de financement du projet.

**ADOPTÉE.**



**14. Renouvellement de l'entente avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides – services de bibliothèque**

**Considérant** la résolution 2018-08-243 sur la signature d'une entente entre la municipalité et la Ville de Saint-Lin-Laurentides afin d'offrir aux citoyens de la Saint-Lin-Laurentides un service de bibliothèque suite à l'incendie de leur bibliothèque ;

**Considérant** que les travaux d'aménagement de la bibliothèque de Saint-Lin-Laurentides devraient être complétés au courant de l'année 2019 ;

**Considérant** que la Ville de Saint-Lin-Laurentides désire renouveler l'entente jusqu'au 30 juin 2019 avec possibilité de renouveler pour une seconde période de six mois.

**2018-12-393**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Ricky Soly  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Aubertin, à signer le protocole d'entente concernant le renouvellement de l'entente avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides, pour une période se terminant le 30 juin 2019, avec possibilité de renouvellement pour six mois, après entente entre les parties.

**ADOPTÉE.**



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

**15. Autorisation pour la tenue de l'activité de la Journée de la pêche 2019**

2018-12-394

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la tenue de l'activité de la *Journée de la pêche 2019* le samedi 8 juin.

**DE NOMMER** madame Julie Lacombe, coordonnatrice aux loisirs, à titre de membre du comité « Journée de la Pêche 2019 » et de nommer monsieur Maxime Villemaire, conseiller municipal, comme représentant du conseil au sein dudit comité.

**D'AUTORISER** la directrice générale de la municipalité à signer toute demande de subvention pour donner suite à ce projet.  
Le comité organisateur doit produire au conseil un projet budgétaire pour la réalisation de l'activité incluant la demande de subvention pour la réalisation de l'activité. Les journalistes seront invités à cet événement municipal.

L'activité est sous l'entière responsabilité de la municipalité de Saint-Esprit puisqu'elle se déroule sur son cours d'eau, soit la rivière Saint-Esprit. L'accessibilité au plan d'eau est gratuite à tous les pêcheurs détenant un permis de pêche pendant toute la saison de pêche de l'espèce introduite.

**ADOPTÉE.**



**16. Autorisation pour la tenue du Tournoi de ballon-balai 2019**

2018-12-395

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la tenue du Tournoi de ballon-balai 2019 qui se tiendra du **25 au 27 janvier** prochain.

**DE NOMMER** madame Julie Lacombe et monsieur Benoît Pelletier comme responsables du Tournoi de ballon-balai 2019. Le conseiller responsable est monsieur Maxime Villemaire. Les journalistes seront invités à ce tournoi ainsi qu'au spectacle du samedi soir à la Cabane à sucre Constantin Grégoire.

**D'ALLOUER** un budget de **400 \$** pour payer les honoraires de l'arbitre du tournoi, le permis de boisson étant à la charge de la Fabrique.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70130-447.

**ADOPTÉE.**



**17. Autorisation pour la tenue du Carnaval 2019**

2018-12-396

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la tenue du Carnaval 2019 qui se tiendra le **samedi 26 janvier** prochain.

**DE NOMMER** madame Julie Lacombe comme responsable du Carnaval 2019. Le conseiller responsable est monsieur Maxime Villemaire. Les journalistes seront invités à cet événement municipal.

**D'ALLOUER** un budget de **2 500 \$** pour l'organisation de cet événement.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70150-999.

**ADOPTÉE.**



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

**18. Varia**

Aucun sujet.

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

*Caroline Aubertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

**19. Période de questions des contribuables**

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 20, l'ordre du jour est épuisé.

2018-12-397

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée*